

Service : Direction de l'Éducation

Affaire suivie par : Pascal Piqué

Tél. ± 05 56 57 40 59

E-mail :

education@saint-medard-en-jalles.fr

Saint-Médard-en-Jalles, le 25 septembre 2014

Objet : Ouverture exceptionnelle des Claé - 8 octobre
2014

Madame, Monsieur,

Sur instruction de la Ministre de l'Éducation nationale, le Recteur d'Académie a décidé que la matinée du 8 octobre 2014 serait consacrée à une demi-journée de réflexion pour les enseignants des premier et second degrés dans tous les établissements scolaires.

Je sais combien cette décision qui s'impose à la Commune représente une contrainte pour les familles qui doivent s'organiser en conséquence.

C'est pourquoi, malgré cette annonce tardive et non concertée de l'Éducation nationale, **la Ville proposera une ouverture des Centres de Loisirs Associés à l'École (Claé) pour les familles ayant un besoin impératif de garde sur cette matinée.**

Ce service sera garanti, mais nécessitera une inscription préalable auprès du directeur de Claé à partir du mercredi 1^{er} octobre 2014. Les enfants fréquentant régulièrement l'accueil de loisirs les mercredis après-midi seront accueillis en priorité.

Toutefois, j'invite les familles qui auraient un besoin impératif de garde à se faire connaître auprès du directeur de Claé.

J'ai souhaité la gratuité de l'accueil des enfants afin de ne pas pénaliser les familles Saint-Médardaises. Le coût de cette fermeture des écoles sera donc pris intégralement en charge par la Ville, déjà soumise à un contexte budgétaire extrêmement difficile du fait des décisions de l'Etat.

Espérant avoir pu répondre à vos attentes dans ce contexte particulier,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Jacques Mangon
Maire de Saint-Médard-en-Jalles,
Vice-président de la Communauté urbaine de
Bordeaux